

**Comptes-rendus du Conseil Municipal**

**en date du samedi 07 janvier 2023 et du vendredi 20 janvier 2023**

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le samedi 07 janvier 2023 à 18 heures 30 dans la salle des Echos d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

**Membres présents :** DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, NORAZ Alain, POLTRON Martine, REYNAUD Claude, BENEDETTO Sophie, AVANZI Louis, DUPRAZ-CHAUDET Laure, OLIVE Philippe, VALENZANO Justine, DOMINJON Alain.

**Membres représentés :** MORRUGARES-BAROU Sabine (a donné procuration à DURBET Yves), DEFUNTI Elisabeth (a donné procuration à FRUMILLON Mireille).

**Membres absents :** VALLIN Rémi, DURIEUX Natacha.

**Date de la convocation :** 28 décembre 2022

**Approbation** du compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2022

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain DOMINJON

**Ordre du jour**

- 1 - Subvention voyage scolaire,
- 2 - Questions et informations diverses.

**1 - Subvention voyage scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de classe découverte « Paris » de l'école de Pontamafrey en juin 2023. Il présente une demande de subvention formulée par la coopérative scolaire qui leur permettra de réserver ce voyage. Il propose le versement de la somme de 4 800 € et le soumet à l'approbation.

*Vote : 17 Pour*

**2 - Questions et informations diverses**

**Justine VALENZANO :**

\* Certains foyers du secteur de l'Echaillon à Hermillon ont reçu une facture couvrant les années 2021 et 2022. Cela représente une somme conséquente et ils demandent la possibilité d'étaler le paiement. Monsieur le Maire est tout à fait favorable mais il convient à chacun de le signaler directement à la trésorerie de Saint Jean de Maurienne.

\* Suite à l'information donnée lors du précédent conseil municipal relative aux modifications du tri sélectif, le SIRTOMM doit transmettre des informations plus précises aux habitants.

Le Maire rappelle les modifications : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, TOUS les emballages doivent être mis dans les containers jaunes. Claude REYNAUD précise que les autocollants sur les containers vont être changés par le SIRTOMM.

***Séance levée à 18h45***

Le Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne s'est réuni le vendredi 20 janvier 2023 à 18 heures, salle du conseil, en mairie d'Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

**Membres présents :** DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Mireille, BOCHET Danielle, STASIA Jean-Michel, REYNAUD Claude, AVANZI Louis, DEFUNTI Elisabeth, DUPRAZ-CHAUDET Laure, VALENZANO Justine, MORRUGARES-BAROU Sabine, DOMINJON Alain.

**Membres représentés :** FRUMILLON Michel (a donné procuration à REYNAUD Claude), BENEDETTO Sophie (a donné procuration à BOCHET Danielle), OLIVE Philippe (a donné procuration à AVANZI Louis), NORAZ Alain (a donné procuration à FRUMILLON Mireille). POLTRON Martine (a donné procuration à DURBET Yves), VALLIN Rémi (a donné procuration à VALENZANO Justine).

**Membre absent :** DURIEUX Natacha.

**Date de la convocation :** 13 janvier 2023

**Approbation** du compte-rendu du conseil municipal du 07 janvier 2023

### Ordre du jour

- 1 - Décision modificative n°4 du budget principal,
- 2 - Attribution de subvention,
- 3 - Demande de subvention - Chapelle de l'Echaillon,
- 4 - Demande de subvention DETR Travaux d'extension et restructuration de la Mairie d'Hermillon,
- 5 - Convention de prestations de service et d'assistance commande publique,
- 6 - Rythmes scolaires,
- 7 - Questions et informations diverses.

#### 1 - Décision modificative n°4 Budget principal

Danielle BOCHET présente une décision modificative à intégrer sur le budget 2022, les opérations étant possibles jusqu'au 21 janvier 2023.

*Vote : 18 Pour*

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612 : Energie-electricité	100.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100.00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		100.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		100.00 €		
Total	100.00 €	100.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

#### 2 - Attribution de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de participation d'un jeune de la commune à la 26<sup>ème</sup> édition du 4L Trophy, du 16 au 26 février, entre Biarritz et Marrakech, soit 6000 km. Son ami co-pilote et lui ont créé, pour l'occasion, une association 'Les Tabornios'.

Le rallye a, entre autres, l'objectif de soutenir les associations se battant pour l'accès à l'éducation des enfants du Maroc, en fournissant aux plus démunis jusqu'à 60 tonnes de matériel scolaire et d'hygiène.

Le Maire présente la demande formulée au travers du dossier de sponsoring et propose d'octroyer à leur association une aide de 500 €.

A chaque montant correspond un emplacement sur le véhicule : c'est l'encart 'sponsor'. Une participation de 500 € permet l'affichage de la commune sur une aile arrière.

*Vote : 18 Pour*

#### 3 - Demande de subvention - Chapelle de l'Echaillon

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de restauration de la Chapelle de l'Echaillon à Hermillon. Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région au titre du Contrat Ambition Région.

La subvention la plus élevée possible est demandée.

*Vote : 18 Pour*

#### 4 - Demande de subvention DETR - Travaux d'extension et restructuration de la Mairie d'Hermillon

Yves DURBET informe l'assemblée du projet de travaux d'extension et de restructuration de la mairie d'Hermillon.

Ces travaux prévoient la création d'une extension permettant d'accueillir la salle du conseil / salle des mariages accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), une réorganisation des bureaux et une rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment.

Le parking n'est pas prévu dans ce projet, pour répondre à la question d'Alain DOMINJON. Le coût total de ces travaux est estimé à 1 022 000 € HT.

Le Maire précise qu'une demande est déposée à la préfecture, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour 2023, à hauteur de 200 000 €.

Des bonifications 'bois des alpes' de 10% et 'rénovation énergétique' de 10% sont également prévues pour la réalisation de cette opération.

Un bilan énergétique sera présenté début février, pour répondre notamment aux demandes d'études exigées dans le cadre des dossiers de subvention.

Monsieur Le Maire évoque aussi la mise en place par le gouvernement du Fonds vert, de 2 Milliards d'euros, pour soutenir la transition écologique des territoires.

Le volet 'performance environnementale' mentionne notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Enfin, le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie peut apporter une aide financière aux projets de rénovation énergétique.

Yves Durbet propose de solliciter les divers organismes cités ci-dessus pour obtenir des subventions.

*Vote : 18 Pour*

## **5 - Convention de prestations de service et d'assistance commande publique**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée l'existence du Service commun Commande Publique-Juridique/Foncier – Assurances au sein de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

La commune, qui ne dispose pas de compétences suffisantes en matière de marchés publics, souhaite recourir à ce service pour une assistance lui permettant de garantir la sécurité juridique des procédures de marchés publics.

Une convention de prestations de service et d'assistance est établie avec la commune, pour déterminer l'étendue des prestations. Le service assure les missions de gestion administrative et juridique des procédures de marchés publics, mais aussi de conseil. Cette convention, de portée générale, est conclue pour une durée d'un an, renouvelable une fois par tacite reconduction.

La Communauté de communes facturera, par année civile, la prestation en fonction du temps réel passé pour le compte de la commune sur la base du coût horaire forfaitaire de l'agent en charge du service, soit 38 €.

*Vote : 18 Pour*

## **6 - Rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle le retour à la semaine de quatre jours des écoles de la commune depuis septembre 2017, ainsi que la délibération prise le 04 février 2020.

Il informe l'assemblée du courrier du Directeur académique précisant que cette disposition portait sur une durée de trois ans et qu'afin de pouvoir conserver cette organisation, validée en outre par le conseil d'école, il convient d'en refaire la demande pour la rentrée de septembre 2023.

*Vote : 18 Pour*

## **7 - Questions et informations diverses**

### **Justine VALENZANO :**

L'éclairage public du secteur de l'Echaillon à Hermillon dysfonctionne régulièrement. Monsieur le Maire rappelle que de nouveaux candélabres devraient être installés au cours de ce 1<sup>er</sup> trimestre. Le souci principal provient d'un système de câblage relativement ancien.

Un renforcement de l'éclairage, entre la chapelle et l'intersection avec la rue de la Camargue, est également à l'étude.

### **Elisabeth DEFUNTI :**

L'éclairage public de la ZAE de Pontamafrey ne fonctionne plus. Yves DURBET informe les conseillers que les travaux de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan ont démarré en début de semaine.

Il rappelle que les travaux de voirie, d'éclairage public et d'assainissement sont pris en charge par la 3CMA ; la commune ayant en charge les travaux d'eau potable.

**Séance levée à 18h45**

**Nous vous remercions  
de transmettre les règlements  
des factures émises par la Commune  
au Service de Gestion Comptable  
422 Rue de la République  
73300 Saint Jean de Maurienne  
et libellé à l'ordre du Trésor Public ou  
par virement (Banque de France) :**



**RIB :** 30001 00279 E7370000000 25

**IBAN :** FR59 3000 1002 79E7 3700 0000 025

**BIC :** BDFEFRPPCCT



Mairie La Tour-en-Maurienne  
Hermillon  
mairie@latourenmaurienne.fr  
Tél. 04 79 64 27 72

Mairie annexe  
Le Châtel  
lechatel@latourenmaurienne.fr  
Tél. 04 79 64 24 80

Mairie annexe  
Pontamafrey-Montpascal  
pontamafrey@latourenmaurienne.fr  
Tél. 04 79 83 40 03



[www.latourenmaurienne.fr](http://www.latourenmaurienne.fr)



LaTourEnMaurienne

